
Renvoi au comité d'instruction publique de la lettre du ministre de la guerre Bouchotte qui fait part d'un trait de désintéressement du citoyen Puzin, sergent dans un des bataillons du département de l'Isère, lors de la séance du 18 frimaire an II (8 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de la lettre du ministre de la guerre Bouchotte qui fait part d'un trait de désintéressement du citoyen Puzin, sergent dans un des bataillons du département de l'Isère, lors de la séance du 18 frimaire an II (8 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 110-111;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38300_t1_0110_0000_7;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

l'adresse au « Bulletin », ainsi que de la réponse du président. La pétition est renvoyée au comité de Salut public (1).

Suit le texte de l'adresse des citoyens de Bordeaux et de la réponse du Président d'après le Bulletin de la Convention (2).

Une députation de Bordeaux a été admise à la barre.

L'orateur :

Citoyens législateurs,

Les Bordelais, disposés à faire oublier les crimes dont ils sont coupables envers la patrie, et comptant sur votre indulgence paternelle, osent aujourd'hui vous exprimer leurs sentiments et leurs vœux.

Ils doivent d'abord vous témoigner leur reconnaissance sur votre sage lenteur à prendre des mesures vigoureuses contre les conspirateurs de Bordeaux, afin d'épargner les sans-culottes qui n'étaient qu'égarés. Ils sentent maintenant combien votre décret du 6 août était nécessaire, et il le sera jusqu'à ce que tous les fédéralistes aient expié leurs forfaits; leur sang et leur or sont sans doute pour la liberté de faibles dédommagements. Ah! combien ces monstres ont fait de mal à la République! Combien de victimes ont été immolées à leurs projets perfides et barbares! Nous frémissons encore sur les dangers auxquels nous avons échappé. Eh! que serions-nous devenus sans la prudence active des législateurs que vous avez envoyés dans ces malheureux départements? Que deviendrions-nous encore s'ils nous étaient arrachés? C'est à leurs écrits, à leurs discours dans la Société populaire et dans tous les lieux publics, que nous devons les éléments révolutionnaires qu'ils ont fait passer dans nos cœurs; chaque jour voit s'accroître, par leurs soins inépuisables, l'énergie républicaine; à chaque instant ils ajoutent à notre reconnaissance. Si nous commençons à bien connaître la Montagne, à être dignes de la célébrer; si nous sommes pénétrés de respect et d'amour pour ces législateurs tant calomniés à qui nous devons principalement la République, grâce en soient rendues à vos délégués qui, dans toutes les circonstances, se montrent dignes de la mission auguste que vous leur avez confiée!

Ah! qu'ils restent au milieu de nous, ces braves et respectables Montagnards; nous avons besoin de leurs leçons, de leurs exemples; la confiance qu'ont en eux les sans-culottes les aidera à finir l'ouvrage qu'ils ont si heureusement commencé. La sourde intrigue, l'adroite calomnie, tâchent en vain de les décourager; environnés des sans-culottes qui les regardent comme leurs pères, ils bravent et évitent tous les pièges; ils font plus, ils nous apprennent à connaître nos véritables ennemis; leurs caresses perfides ne leur en imposent point; ils ont trop suivi, trop étudié les aristocrates

pour être dupes de leur patriotisme de fraîche date; en un mot, ils tiennent tous les fils des conspirateurs; malheur aux traîtres qui ont si longtemps abusé de notre confiance!

Aussi les perfides désespérant de pouvoir les tromper ou les séduire, voudraient-ils les voir promptement s'éloigner de nous; mais leurs espérances seront déçues. Restez à votre poste, leur disent chaque jour les sans-culottes; ne nous abandonnez que lorsque la révolution sera achevée à Bordeaux. Songez que votre présence nous est absolument nécessaire; continuez à électriser nos âmes; portez-nous à la hauteur des circonstances, et rendez-nous s'il est possible, dignes des braves Parisiens.»

Ils voulaient aussi, ces mêmes hommes, vous voir promptement remplacés par une nouvelle législature, composée à leur guise; mais vous êtes rendus aux vœux de tous les bons citoyens, et vous avez juré de n'abandonner votre poste qu'après avoir assis votre ouvrage sur des bases inébranlables.

Grâces vous soient mille fois rendues; cette résolution sublime, toutes les grandes mesures que vous avez prises, vous ont assuré les bénédictions du peuple et la reconnaissance de la postérité la plus reculée.

Réponse du Président.

Le peuple du département du Boc d'Ambez, revenu des erreurs dont on était parvenu à le circonvenir, bénit avec ses fils de Bordeaux l'immortelle révolution du 31 mai; il reconnaît aujourd'hui qu'elle était absolument nécessaire pour sauver l'unité de la République, attaquée dans le sein même de la représentation nationale, par les représentants du peuple.

Ces mandataires parjures avaient, dès longtemps par des manœuvres contre-révolutionnaires, provoqué contre eux la hache de la loi... ils ont vécu...; et l'arbre majestueux de la liberté n'a plus à craindre d'autres secousses que celles de quelques égoïstes coalisés avec une horde de modérés insouciantes. Leur système, bien suivi et bien connu, tend à la dissolution du colosse régénéré de la représentation nationale, soutenu par ce rocher inébranlable, l'écueil de tous les conspirateurs qui ont été tentés de l'ébranler. Vous avez pénétré le secret d'une nouvelle conjuration; vous avez démêlé les moyens de ce teste impur de brigands, qui, ayant perdu leurs chefs ne savent plus où se rallier. Ils n'ont dans leurs mains d'autres armes que la calomnie; ils la font planer chaque jour, sans discernement, contre les représentants les plus incorruptibles, et particulièrement ceux qui sont disséminés dans les divers départements, pour y secourir le mouvement révolutionnaire qui doit consolider à jamais l'édifice de notre liberté.

Vous voulez, au nom de ceux qui vous ont envoyés, que nous restions enéme à notre poste; nous y resterons; mais c'est pour assurer le bonheur du peuple, sauver la République, ou nous ensevelir avec honneur sous ses ruines, si elle pouvait avoir de nouveaux dangers à courir.

Le ministre de la guerre fait part d'un de ces traits de désintéressement qu'on ne trouve que parmi les sans-culottes.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 58.

(2) *Supplément au Bulletin de la Convention nationale* du 8^e jour de la 2^e décade du 3^e mois de l'an II (dimanche 8 décembre 1793).

Au moment où nos troupes victorieuses entraient dans Ville-Affranchie, Joseph Puzin, maçon de son métier, et sergent dans un des bataillons de réquisition fournis par le département de l'Isère pour le siège de Lyon, rencontre un muscadin chargé d'or. Celui-ci veut acheter l'impunité, et 1,000 louis sont le prix de sa fuite. Puzin, quoique pauvre et chargé de nourrir sa mère, sa femme et sa belle-mère, rejette l'offre avec indignation. Il n'en fait marcher que plus vite le corrupteur à la municipalité; il le lui remet avec son or, et ne se doute pas même qu'il ait fait une belle action.

Mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique pour insérer dans les « *Annales de la vertu républicaine* » (1).

Suit la lettre du ministre de la guerre (2).

Le ministre de la guerre, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Citoyen Président,

« Je m'empresse de faire part à l'Assemblée d'un de ces traits de désintéressement qu'on ne trouve que parmi les sans-culottes.

« Au moment où nos troupes victorieuses entraient dans Ville-Affranchie, Joseph Puzin, maçon de son métier et sergent dans un des bataillons de réquisition fournis par le département de l'Isère pour le siège de Lyon, rencontre un muscadin chargé d'or. Celui-ci veut acheter l'impunité. Mille louis sont le prix de sa fuite. Puzin, quoique pauvre et chargé de nourrir sa mère, sa femme et sa belle-mère, rejette l'offre avec indignation. Il n'en fait marcher que plus vite le corrupteur à la municipalité. Il le lui remet avec son or et ne se doute pas même qu'il ait fait une belle action.

« Citoyens représentants, de pareils traits sont faits pour être consignés dans les fastes d'un peuple républicain, et sans doute le comité d'instruction publique remplira cette tâche avec empressement.

« *Le ministre de la guerre,*

J. BOUCHOTTE.

« Paris, le 17 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible. »

Le conseil général de la commune de Bourg écrit qu'il a arrêté, de concert avec la Société populaire, que cette commune se nommerait désormais Bourg Régénéré.

Renvoi aux comités de division et d'instruction publique (3).

COMPTE RENDU du *Mercury universel* (4).

La commune et la Société républicaine de Bourg écrivent qu'elles ont ajouté au nom de

cette ville celui de *Régénéré*. Elles envoient 11 croix ci-devant de Saint-Louis et une dite de Saint-Lazare.

Renvoyé au comité d'instruction publique et mention honorable.

Les citoyens canonniers, timoniers, gabiers et tout l'équipage du vaisseau de la République française l'*Entreprenant*, commandé par le citoyen Lefrancq, capitaine de vaisseau, jaloux de faire cesser des bruits qui tendraient à leur enlever la réputation de fidèles serviteurs de la République, protestent, de nouveau, de leur fidélité à leurs serments, de leur confiance en leurs chefs et de leur amour pour l'obéissance et la subordination.

Renvoyé aux représentants du peuple à Brest (1).

COMPTE RENDU du *Mercury universel* (2).

Adresse des citoyens composant l'équipage du vaisseau l'*Entreprenant*, de retour de Toulon à Brest. Ces braves marins renouvellent le serment de maintenir de tout leur pouvoir la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, l'obéissance et la subordination à leur chef. Ils déclarent qu'ils n'ont pas été vaincus à Toulon, mais livrés par la plus infâme trahison. Ils demandent que la Convention déclare qu'ils n'ont pas cessé de bien mériter de la patrie.

Renvoyé au comité de marine.

La Société populaire de Talle, département de la Corrèze, invite la Convention à obliger tous les fonctionnaires publics à rapporter un certificat de civisme, et à rester à son poste jusqu'à la fin de la guerre.

Renvoi au comité de Salut public (3).

Le civisme en paroles fut assez longtemps à l'ordre du jour, écrit la Société populaire des Andelis, département de l'Eure; le civisme en action doit enfin lui succéder : plus de paroles, beaucoup d'action, voilà le cri d'un peuple fatigué du mensonge et avide de la vérité. Levée spontanée des soldats de la patrie contre l'armée du traître Buzot, première réquisition rassemblée, organisée et partie; deux bataillons complets à la poursuite des rebelles de la Vendée, voilà les effets du devoir. Voici ceux de la vertu : un feu patriotique brûle nos cœurs, des commissaires

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 59.

(2) *Mercury universel* du 19 frimaire an II (lundi 9 décembre 1793), p. 296, col. 1. D'autre part, les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 342 du 19 frimaire an II (lundi 9 décembre 1793), p. 1547, col. 1] rendent compte de l'adresse de l'équipage du vaisseau l'*Entreprenant* dans les termes suivants :

« L'équipage du vaisseau l'*Entreprenant*, arrivé de Toulon à Brest, renouvelle le serment à la République et à la liberté. Il promet obéissance aux lois et subordination à ses chefs. « Nous n'avons pas été vaincus, disent ces citoyens, mais livrés par la plus lâche des trahisons. Législateurs, vous nous rendez justice, en déclarant que nous n'avons jamais cessé de bien mériter de la patrie. »

Renvoyé au comité. »

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 59.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 59.

(2) *Archives nationales*, carton F⁷⁵ 1008², dossier 1411.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 59.

(4) *Mercury universel* du 19 frimaire an II (lundi 9 décembre 1793), p. 296, col. 2.